

Rapport de gestion 2013

Version condensée

suva

Mieux qu'une assurance



Parés pour l'avenir

Madame, Monsieur,

2013 a été une année réjouissante pour la Suva qui affiche une excellente santé et un taux de couverture de 128%. Voici bientôt cent ans que le modèle Suva résiste aux crises et se transforme.

Réussite de l'autogestion

La Suva n'appartient pas à la Confédération, bien au contraire: ce sont les assurés qui la gèrent. La surveillance directe exercée par le Conseil d'administration avec des représentants des partenaires sociaux pour exprimer la voix des assurés garantit l'équilibre des intérêts. Les employeurs ainsi que les travailleurs souhaitent des primes basses et des prestations de qualité. Une question d'efficience.

Cette structure de gestion constitue la contrepartie de l'affiliation obligatoire. L'autonomie organisationnelle prévue par le législateur et l'indépendance face à l'Etat sont aussi des facteurs de succès décisifs pour l'avenir. L'affiliation obligatoire est quant à elle importante pour imposer les prescriptions de sécurité au travail et donner à la prévention la valeur qui est la sienne: une entreprise pouvant changer d'assureur pour bénéficier d'une baisse de prime momentanée ne peut être incitée à adopter un comportement respectueux des règles de sécurité pour obtenir une baisse de prime à long terme. La prévention profite par ailleurs à nos clients sous la forme de primes plus basses.

Modèle Suva

Le succès de la Suva réside en grande partie dans le regroupement de la prévention, de l'assurance et de la réadaptation. Le modèle Suva possède des moteurs systémiques d'abaissement des coûts qui se répercutent directement sur les primes. La Suva, qui verse aussi des rentes d'accident, intervient activement dès le début du processus de traitement et encourage la réinsertion dans la vie professionnelle en accord avec l'employeur. Pour ce qui est de la réadaptation, la Suva dispose de ses propres cliniques à Sion et Bellikon. Les blessés graves y sont accompagnés, soutenus et conseillés sur le long chemin du retour à la vie active. Le mot clé utilisé dans ce contexte est celui du principe des prestations en nature. La Suva ne se contente pas de rembourser des factures de médecins. Elle fournit des thérapies et des moyens auxiliaires et coordonne la réinsertion. L'efficacité de son système de gestion des sinistres mise également sur des facteurs humains et un développement continu reposant sur des efforts constants pour une utilisation économique et appropriée des moyens disponibles.

La Suva a évolué. Elle a quitté son habit d'institution – tout en conservant les avantages de son modèle – pour revêtir celui d'une entreprise moderne. Les spécialistes de la sécurité au travail privilégient par exemple le conseil partenarial au détriment de la répression réservée aux seuls cas extrêmes. La collaboration engagée avec les entreprises et les associations professionnelles assurées a également gagné en importance. Les contrôles demeurent néanmoins nécessaires pour l'application des mesures de prévention. L'égalité de traitement joue aussi un rôle pour éviter qu'une entreprise soit avantagée par rapport à un concurrent qui se comporte correctement.

L'identité entrepreneuriale de la Suva s'est renouvelée et les relations avec les clients se sont intensifiées. La Suva poursuit également ses efforts pour maintenir la bureaucratie nécessaire dans des limites raisonnables. Pour réagir à temps face aux nouveaux challenges, il faut être souple et posséder une certaine dose de bon sens.

Dotée d'une assise financière solide, la Suva est parée pour l'avenir. Qu'il s'agisse du recrutement de personnel bien formé ou de l'augmentation des frais de traitement, la Suva n'est pas épargnée par les défis actuels. J'ai confiance en elle et je pense qu'elle saura gérer les défis du futur.

Mais le législateur devra veiller à ce que le système ne soit pas mis inutilement en danger lors du deuxième tour de la révision de la loi sur l'assurance-accidents. Les partenaires sociaux, la Suva et les assureurs ont déposé une demande conjointe dans ce sens auprès du Département fédéral de l'intérieur à fin 2013. Si d'autres changements sont exigés, d'un côté comme de l'autre, ce compromis équilibré avec soin sera menacé et la révision subira un deuxième naufrage.

Franz Steinegger
Président du Conseil d'administration



Markus Dürr, nouveau président du Conseil d'administration

Markus Dürr a succédé à Franz Steinegger en tant que président du Conseil d'administration de la Suva au 1^{er} janvier 2014. Il avait déjà été nommé en tant que représentant de la Confédération au sein du Conseil d'administration de la plus grande assurance-accidents de Suisse en novembre 2009.

Dès le début, il a été étonné de constater le peu de notoriété de la Suva au sein du grand public, un point qu'il entend améliorer dans sa nouvelle fonction. Cet ancien conseiller d'Etat en charge de la santé publique et des affaires sociales du canton de Lucerne (1999–2009) est un homme de dialogue. En tant que président de la Conférence des directeurs de la santé (2004–2007), il a également réussi à consolider la position des cantons sur le terrain de la politique de la santé.

Son rôle de président du Conseil d'administration et de représentant de la Confédération, Markus Dürr le conçoit essentiellement comme celui d'un médiateur exprimant ouvertement ses opinions. Les priorités de son mandat consistent à affermir la Suva à travers une modernisation de l'organisation et de la gouvernance d'entreprise, et à maintenir le modèle éprouvé de la Suva dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur l'assurance-accidents.

«Nous pouvons éviter et alléger des souffrances.»

Ulrich Fricker, président de Direction, interviewé par Daniel Ammann

La Suva va bien depuis des années. En 2013, elle a réalisé un excédent de produits de 61,6 millions de francs. Quelles sont les principales explications de ce résultat?

Nous maîtrisons bien la technique actuarielle, notre évaluation des risques est assez réaliste et nous fixons des primes en adéquation. Enfin, les bourses se sont étonnamment bien tenues l'an dernier, avec des répercussions positives pour nos placements. Cette combinaison se traduit par un excédent toutefois inférieur à celui de l'exercice précédent. Mais le plus important est de savoir que ces résultats n'auraient pas été possibles sans des collaborateurs qui s'investissent à fond.

Ulrich Fricker, président de Direction

«Notre évaluation des risques est assez réaliste et nous fixons des primes en adéquation.»



La Suva a procédé au septième abaissement consécutif des primes en 2013. Avez-vous déjà calculé l'allègement que cela représente pour l'économie?

Quelque 4,3 milliards de francs, soit environ une prime annuelle non facturée sur cette période de sept années. Une entreprise moyenne paie aujourd'hui entre 20 et 25% de primes en moins qu'il y a sept ou huit ans. Cet allègement non négligeable des charges salariales nous permet de soutenir l'attractivité de la Suisse et de sa place économique. Mais ce nouvel abaissement nous a ramenés au seuil de risque.

En clair?

L'évolution du risque correspond plus ou moins à celle des primes. La Suva a atteint un nouvel équilibre financier garantissant une bonne stabilité. Il n'y aura probablement pas d'autres baisses de primes pour l'instant.

Ulrich Fricker, président de Direction

«La hausse des frais de traitement nous occupera encore longtemps.»



Les produits permettent d'afficher un taux de couverture financière – autrement dit le rapport entre la fortune et les engagements de la Suva – de 128%. Une couverture aussi élevée est-elle nécessaire?

Notre but et notre vocation sont d'être au service de nos clients et ce pour longtemps. Nous payons une rente à vie, par exemple, à une centaine de milliers de personnes. Il n'est pas rare que des prestations soient versées pendant vingt à trente ans. Nos placements doivent pouvoir couvrir ces engagements en tout temps, et ce même si les marchés financiers devaient par exemple s'effondrer. Ce taux de couverture élevé et cette optique à long terme accroissent la résistance aux crises et l'aptitude aux risques. Dans les placements, nous avons commencé à augmenter la part des actions de manière contrôlée il y a plus d'une décennie, et nous avons continué dans les périodes difficiles comme celles qui font suite à la crise financière de 2008. Une stratégie financière qui s'est avérée particulièrement profitable pour la Suva au cours de ces dernières années.

Quels ont été les principaux temps forts en 2013 à vos yeux?

Nos paiements des sinistres sont répartis sur trois domaines: frais de traitement, indemnités journalières et rentes. Les rentes ont constitué le gros des charges pendant longtemps. Depuis 2003, nous avons réussi à réduire environ de moitié le nombre des rentes grâce à différents facteurs d'influence, de sorte que les coûts atteignent aujourd'hui à peine moins de 500 millions de francs. Comme nous l'avions prévu, le nombre des rentes a cependant légèrement augmenté en 2013. Nous nous concentrons désormais essentiellement sur les frais de traitement. Ils ont augmenté à un rythme supérieur au renchérissement.

Pour quelles raisons?

La disparition des subventions cantonales pour les traitements stationnaires, qui oblige les assureurs-accidents à prendre en charge la totalité des coûts, au lieu des 80% exigés précédemment, est l'un des motifs déterminants de cette augmentation. A cela s'ajoutent les coûts d'utilisation des infrastructures des hôpitaux auxquels nous devons participer depuis 2012. La hausse des frais de traitement nous occupera encore longtemps.

Comment envisagez-vous les défis des prochaines années?

Le grand public n'a toujours pas vraiment pris conscience que l'amiante représente encore un danger. Il faut savoir que ce matériau – interdit en Suisse depuis plus de vingt ans – provoque toujours autant de décès que les accidents professionnels, c'est-à-dire une centaine de cas par année en moyenne. Le temps de latence est très long. Nous devons absolument empêcher que des gens puissent être en contact avec des fibres d'amiante. Beaucoup de bâtiments actuellement en cours de rénovation ou de transformation datent d'une époque où l'amiante totalisait 3500 applications techniques.

Une question personnelle pour finir: qu'aimez-vous particulièrement dans votre travail?

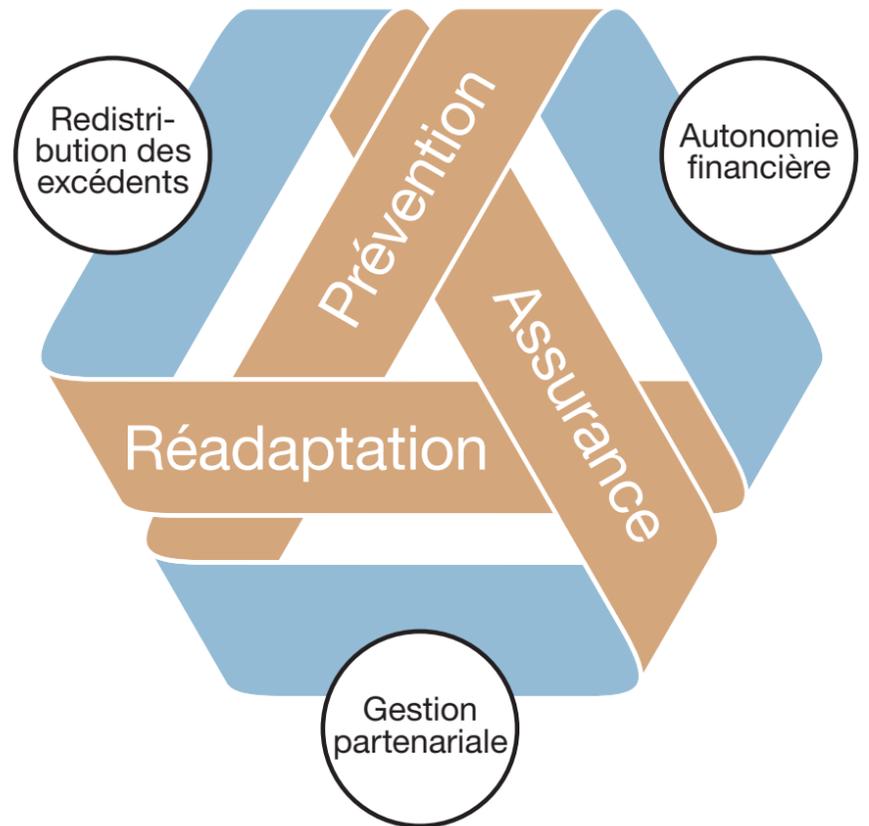
Il est porteur de sens. Non seulement nous soutenons l'économie suisse par des prestations d'assurance efficaces, mais nous aidons aussi à éviter ou à alléger des souffrances. C'est une mission à la fois belle et importante. Pour nous, il n'y a pas que le chiffre en bas à droite du bilan qui compte.



Prévention

En 2013, la Suva a conservé son objectif de sécurité au travail: réduire de moitié les accidents professionnels mortels et préserver 250 vies d'ici à 2020. La Charte de la sécurité a été étendue à toutes les branches, et la Suva a lancé une campagne visant une diminution de 50% des accidents chez les apprentis dans les dix ans à venir, tout en poursuivant son combat contre

l'amiante grâce à deux innovations destinées à empêcher de nouveaux cas de maladies. La sécurité durant les loisirs, pour sa part, s'est concentrée sur la prévention des accidents d'avalanche, la sensibilisation aux dangers de la vitesse sur les pistes de ski et la mise en place de méthodes de présentation interactives plus efficaces pour ses offres de prévention.



Réadaptation

En cas d'accident, la Suva veut offrir à ses assurés un suivi optimal et la meilleure réadaptation possible afin de parvenir à une réinsertion rapide. La gestion active des frais de traitement, conjuguée à un dialogue intensif avec les partenaires appelés à fournir des prestations et à des mesures d'économie rigoureuses,

lui permet de maîtriser les coûts sans restreindre les prestations pour ses assurés. Ces efforts sont fondés: en 2013, le nombre des nouvelles rentes allouées est remonté pour la première fois depuis dix ans. Les coûts des cas d'invalidité (capital de couverture) et les frais de traitement ont également augmenté.

Risque de cas:

- 1,8%

Cas reconnus de maladies et d'accidents professionnels (pour 1000 TPT).

181500

accidents professionnels

Les nouveaux cas d'accidents du travail ont diminué de 1,15% par rapport à 2012.

263 021

accidents durant les loisirs

Les nouveaux cas d'accidents non professionnels ont progressé de 0,78%.

Risque de cas:

+ 0,3%

Accidents non professionnels reconnus (pour 1000 TPT).

Assurance

La Suva abaisse ses primes pour la septième fois consécutive. La marge à disposition pour de nouveaux abaissements semble toutefois épuisée. En dépit de la volatilité des marchés, la Suva a réalisé en 2013 une performance de 4,7% sur ses placements, un

résultat supérieur à la moyenne des dix dernières années. Le Conseil d'administration a décidé en novembre 2013 de renforcer l'intégration des différents aspects du développement durable dans la stratégie de placement de la Suva.

50

millions

Montant reversé aux assurés sous la forme d'une baisse des primes.

Performance sur les placements:

4,7%

En dépit de la volatilité des marchés, la Suva a réalisé une bonne performance en 2013.

70

millions

Montant également reversé aux assurés par le biais d'une nouvelle réduction des fonds de compensation.

Degré de couverture:

128%

Les obligations financières légales de la Suva sont intégralement couvertes.

Le modèle Suva

La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation. Elle offre aux entreprises assurées et à leurs collaborateurs un choix de prestations intégrées complètes allant de la prévention des accidents à la gestion des sinistres, en passant par la réadaptation et la réinsertion des victimes d'accidents.

La Suva est gérée par les partenaires sociaux qui représentent les assurés. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des travailleurs, des employeurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat. Elle restitue ses excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses. Le modèle Suva: au service de l'individu. Efficace pour le bien commun.



Nouvelles rentes d'invalidité:

+12,1%

1154

millions

Frais de traitement.

Hausse:

1776

Hausse:

+12,4%

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité est remonté en 2013.

Frais de traitement en augmentation.



Sécurité au travail

Risques prioritaires en point de mire

Les deux programmes «Vision 250 vies» et «Amiante» concentrent leurs efforts de prévention sur les postes de travail à risques élevés. Les «règles vitales» constituent l'instrument de prévention numéro un dans ce domaine. Ces ensembles de règles simples sont élaborés par la Suva avec le concours des syndicats et des associations patronales pour chaque branche ou activité à risque, comme la construction en bois ou l'artisanat et l'industrie, deux nouveaux thèmes abordés en 2013. Le panel de prévention adopté en 2012 pour mesurer l'efficacité de ces deux programmes a livré de nouvelles clés intéressantes: le personnel d'encadrement exerce une influence supérieure à la moyenne sur la culture de la sécurité au travail. Dans ce domaine, les collaborateurs ont tendance à reporter leurs responsabilités sur leurs supérieurs. La Suva doit éviter de submerger les travailleurs par un excès de messages et d'instruments, mais elle devra poursuivre ses efforts pour mieux faire connaître ses «règles vitales».



«Risky»: mannequin de crash test choisi comme emblème de la campagne de communication menée en 2013 avec un spot TV, des annonces et des actions en ligne.

Des règles simples pour les branches à risques



517 297
commandes

Chaque règle vitale traite d'un risque prioritaire. Le supérieur explique la règle et exige que les travailleurs la respectent à la lettre. Le mot d'ordre général est le suivant: «STOP en cas de danger!» et mise en œuvre des conditions de sécurité requises. www.suva.ch/regles

Toujours plus nombreux à s'investir pour la sécurité



En 2013, la Charte de la sécurité a été étendue à toutes les branches. Plus de 250 associations patronales et syndicales et de nombreux entrepreneurs l'ont signée et se sont engagés à en respecter les principes.

L'innovation au service de la prévention contre l'amiante

Bien que son utilisation soit interdite en Suisse depuis 1990, l'amiante demeure au cœur de l'actualité: une centaine de personnes ayant subi une exposition il y a trente ou quarante ans meurent encore chaque année dans notre pays. Et près de 80% des bâtiments y ont été construits avant 1990. Les travailleurs affectés à la démolition, à la transformation ou à la rénovation de ces ouvrages encourent un risque de contamination. Dans sa lutte contre l'amiante, la Suva a misé sur deux innovations présentées au public au cours de l'exercice: le scanner utilisé dans le domaine de la médecine du travail, qui permet de réduire la mortalité grâce au dépistage précoce des cas de cancer du poumon chez les assurés anciennement exposés à l'amiante, et l'application en ligne «Inventaire amiante» destinée aux propriétaires et aux gérants immobiliers pour l'identification, la documentation et la gestion des sources d'amiante.

www.suva.ch/inventaire-amiante



Avant 1990, l'amiante était utilisé dans quelque 3500 applications techniques. La plus grande partie d'entre elles sont tombées dans l'oubli. Les mesures de prévention de la Suva sont précisément axées sur ce point. www.suva.ch/amiante

Sécurité durant les loisirs

Freinage interactif et prévention des accidents d'avalanche

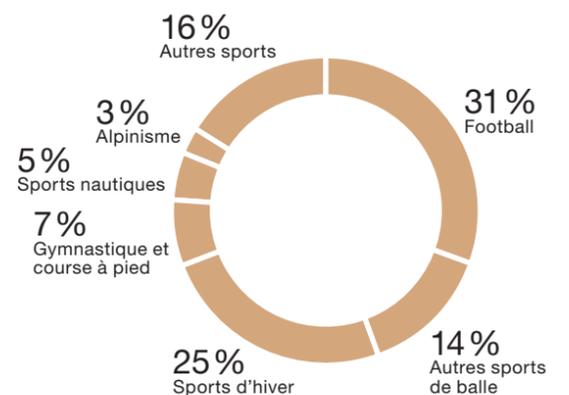
Les sports de neige représentent 66 000 accidents par an. La moitié des personnes accidentées sont assurées selon la LAA. Les accidents à la charge des assureurs LAA coûtent 245 millions de francs. La campagne «Avez la piste à feu doux» avait pour but de sensibiliser aux risques d'accidents dus à la vitesse, à la distance de freinage et au comportement sur les pistes. www.suva.ch/sports-de-neige

En Suisse, plus de 2000 amateurs de poudreuse ont été pris dans une avalanche au cours des dix dernières années. Les avalanches représentent 25 morts par an en moyenne. Avec la plateforme «White Risk» proposée par la Suva et le WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF depuis décembre 2013, les amateurs de sports de neige disposent d'un nouvel instrument pour réduire les risques d'accidents en terrain avalancheux ainsi que d'un outil inter-actif leur permettant d'acquérir des connaissances sur le phénomène des avalanches et de planifier leurs sorties à ski ou en snowboard. www.whiterisk.ch



Plus de 90% des victimes d'avalanche sont responsables de leur propre accident. «White Risk» favorise une prise de conscience et permet de planifier les sorties.

Neige et football en tête



37% des accidents durant les loisirs sont dus aux sports et aux jeux. Ces accidents coûtent 511 millions de francs par an. Les plus dangereux, les plus onéreux: football et sports d'hiver.

Assurance

Réduction des accidents rime avec réduction des primes

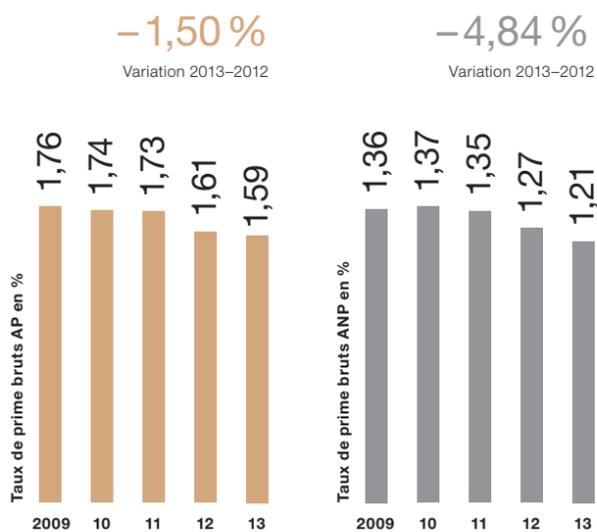


La campagne invite à prendre soin des collaborateurs. Une diminution des accidents et une réintégration rapide sont synonymes de baisse des coûts. Quiconque veille à la sécurité contribue à maintenir les primes à un bas niveau.
www.youtube.com/suvasuisse

Nouvelle baisse des primes

Au 1^{er} janvier 2014, la Suva a abaissé pour la septième fois consécutive ses primes nettes de 1% en moyenne dans l'assurance-accidents professionnels et de 2% dans l'assurance-accidents non professionnels et restitué ainsi 50 millions de francs aux assurés. Une évolution positive des sinistres et une bonne performance, conjuguées à une prévention efficace et une gestion judicieuse des cas ont rendu ces réductions possibles. Une nouvelle résorption de l'excédent des fonds de compensation de 70 millions de francs dans l'assurance-accidents professionnels a permis une réduction supplémentaire exceptionnelle sur les primes, apportant une fois de plus un allègement des charges salariales bienvenu pour l'économie suisse.

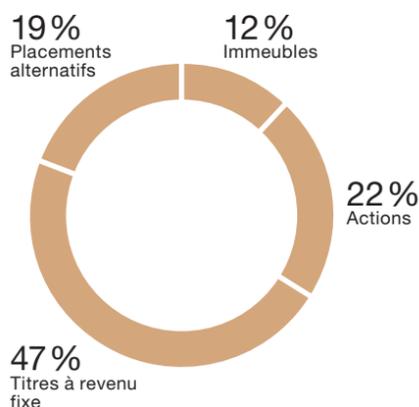
Dans quelques classes, les taux de risque sont montés, ce qui a rendu inéluctable une légère hausse des taux de prime nets. De nouvelles bases techniques (hypothèses de mortalité et taux d'intérêt technique pour les anciennes et les nouvelles rentes) entraîneront à court terme une augmentation de la prime nette nécessaire. La marge à disposition pour de vastes baisses des taux de prime semble maintenant épuisée.



Les taux de prime bruts de l'assurance-accidents professionnels (AP) et non professionnels (ANP) en % de 2009 à 2013

Financement

Large diversification



La performance de 4,7% sur les placements était supérieure à la moyenne des dix dernières années.

Un investisseur responsable

Comme le veut le mandat légal de la Suva, la gestion de la fortune a pour but de dégager un rendement conforme aux conditions du marché et de garantir les rentes. Le Conseil d'administration a décidé, en novembre 2013, d'intégrer encore plus largement les dimensions écologiques, éthiques et sociales de la durabilité dans la gestion de fortune.

La base normative est constituée de la législation suisse et des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial de l'ONU basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Par ailleurs, la Suva a signé les «Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI)».

swissdec: décompte électronique de l'impôt à la source



Lutte contre la paperasserie dans les entreprises: «l'association swissdec est pionnière en la matière», déclarait le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann en mai 2013 à Berne lors de l'inauguration du procédé électronique.
www.swissdec.ch

Gestion des cas et réadaptation

Gestion rigoureuse des frais de traitement

Les frais de traitement augmentent depuis des années. Ils comprennent les dépenses engagées pour les traitements médicaux et thérapeutiques ainsi que pour la réduction du dommage après un accident, par exemple par le biais de la réinsertion.

En les gérant activement, la Suva parvient à maîtriser cette hausse sans restreindre les prestations. Le contrôle rigoureux des factures et le conseil en matière d'application des tarifs produisent une première part d'économies substantielles.

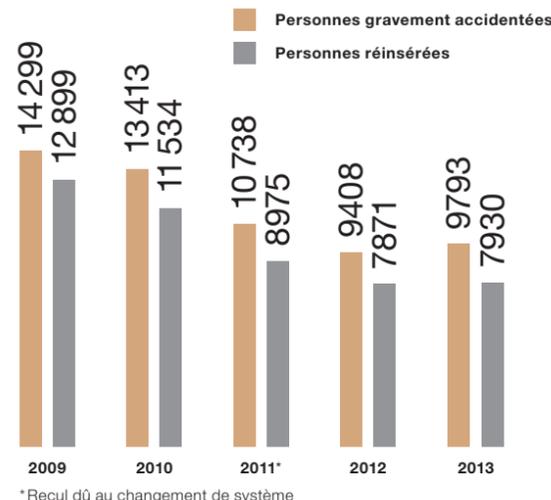
En 2013, la Suva a également mené des entretiens individuels avec plus de 300 hôpitaux, cabinets médicaux et autres fournisseurs de prestations. Dans le cadre de la gestion des fournisseurs de prestations, elle sensibilise entre autres ses partenaires à l'évolution des coûts à partir de chiffres concrets et examine avec eux les solutions envisageables pour optimiser la collaboration et faire diminuer les frais de traitement.

«Share if you care»: vague de solidarité



Cinq victimes d'accidents témoignent en images. Les internautes génèrent 25 000 «Partager». Le message de la campagne «Share if you care» a marqué les esprits: «Cela peut arriver à tout le monde. Manifestez votre soutien.»

Réinsertion des accidentés graves



*Recul dû au changement de système
Nombre des personnes gravement accidentées (cas complexes; âgées de 60 ans au maximum) et de réinsertions réussies chez l'ancien ou un nouvel employeur.

Un salarié sur deux est assuré auprès de la Suva.

Contre les conséquences des maladies et des accidents professionnels.

Deux millions de personnes en Suisse.

Chiffres-indices

121 102 entreprises assurées	1 954 000 personnes assurées* <small>*Travailleurs à plein temps (sans les chômeurs et l'assurance facultative des chefs d'entreprise)</small>	Masse salariale assurée (AAP*): 140,2 milliards de francs <small>* Assurance-accidents professionnels</small>	Recettes de primes brutes: 4,2 milliards de francs	462 776 accidents et maladies professionnelles
Prestations d'assurance versées: 3,9 milliards de francs	Frais d'exploitation: 548 millions de francs	Investissement dans la prévention: 110 millions de francs	Résultat d'exploitation: 61,6 millions de francs	4048 collaborateurs* <small>* 3281 postes à plein temps (PPT)</small>

Faits

Septième abaissement consécutif des primes	Quelque 50 millions de francs restitués aux assurés	Performance de 4,7% sur les placements et 44 milliards de valeurs immobilisées	Frais de traitement en hausse de 12,4% à 1154 millions de francs	Nouvelles rentes d'invalidité en hausse de 12,1% pour la première fois
--	---	--	--	--

Evolution des activités

Quelques données du compte d'exploitation

	2013	2012	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance-accidents professionnels	1 744	1 748	-0,23
Assurance-accidents non professionnels	2 221	2 214	0,32
Assurance facultative des chefs d'entreprise	22	22	-
Assurance-accidents des chômeurs	180	161	11,80
Assurance militaire	18	17	5,88
Remboursements assurance militaire, CFST	293	292	0,31
Recettes de primes (total)	4 185	4 162	0,55
Assurance-accidents professionnels	1 837	1 783	3,03
Assurance-accidents non professionnels	2 305	2 261	1,95
Assurance facultative des chefs d'entreprise	26	21	23,81
Assurance-accidents des chômeurs	170	148	14,86
Assurance militaire	196	193	1,55
Charges des sinistres (total)	4 534	4 406	2,91
Charges d'exploitation de l'assurance	438	445	-1,57
Charges d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	110	110	-
Versement réglementaire à la réserve générale	41	42	-2,38
Résultat financier	47	139	-66,19
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	62	247	-74,90
Réduction du fonds de compensation	50	-	-
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	12	247	-95,14
Cash-flow	2 274	2 464	-7,71

Données du bilan

	2013	2012	+/-
Valeurs immobilisées	37 799	36 037	4,89
Capitaux de couverture des rentes	23 506	23 406	0,43
Assurance-accidents professionnels	10 799	10 665	1,26
Assurance-accidents non professionnels	11 752	11 808	-0,47
Assurance facultative des chefs d'entreprise	217	215	0,93
Assurance-accidents des chômeurs	738	718	2,79
Provision pour prestations de courte durée	8 073	7 585	6,43
Total du bilan	39 198	37 748	3,84